

MAIRIE DE
SAINT-GENÈS-CHAMPESPE



Code Postal : 63850
Tél. : 04 73 22 31 84
mairie.saintgeneschampespe@orange.fr
<https://www.saint-genes-champespe.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
ARRETES DU MAIRE**

Arrêté n° AR_2025_015

**ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNÉE 2025
CADRE D'EMPLOIS DES RÉDACTEURS TERRITORIAUX
POUR L'ACCÈS AU GRADE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE.**

Le Maire de SAINT-GENÈS-CHAMPESPE,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Vu la délibération du 7 octobre 2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;
- Vu l'arrêté n° AR_2023_025 du 19 décembre 2023 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Date de transmission de l'acte: 26/09/2025

Date de reception de l'AR: 26/09/2025

063-216303461-AR_2025_015-AI

A G E D I

ARRÊTE

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme MOINS Florence</i>	Rédacteur	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	Ancienneté

Total des agent promouvables : 1

Nombre d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombre d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

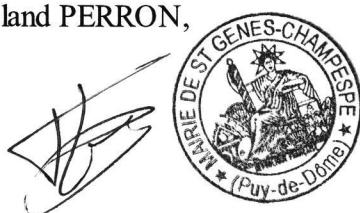
Article 2 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à Saint-Genès-Champespe, le 26 septembre 2025.

Le Maire,

Roland PERRON,



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publié par affichage le : 26 septembre 2025

Date de transmission de l'acte: 26/09/2025

Date de réception de l'AR: 26/09/2025

063-216303461-AR_2025_015-AI

A G E D I